

# Pragmatisme et réalisme : la politique de la ville à Ambérieu-en-Bugey

**Comment un territoire entrant en 2014 s'est-il mis en ordre de marche pour préparer son second contrat de ville ? Après avoir expérimenté et posé les bases au cours de la précédente période, le binôme élus-chef de projet entend désormais poursuivre la dynamique installée, en tirant profit des moyens mais surtout des méthodes de la politique de la ville. Quelles sont les ambitions défendues dans cette nouvelle mouture ? Réponses collégiales de Daniel Fabre, maire d'Ambérieu-en-Bugey, Liliane Falcon, adjointe à la politique de la ville, à la rénovation urbaine et à la jeunesse, et Mathieu Robin, responsable du service jeunesse et politique de la ville.**

## **Q** *Comment le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » a-t-il été préparé ?*

Une des grandes différences entre la construction de ce nouveau contrat de ville et le précédent, c'est le temps. En 2015, l'équipe municipale venait tout juste d'être renouvelée quand la notification qu'Ambérieu-en-Bugey entrerait en politique de la ville est arrivée. Nous avons tout bâti en un temps record : diagnostic, mobilisation des signataires, concertation... Pour le nouveau contrat de ville, nous avons eu le temps de réaliser un diagnostic plus conséquent, d'identifier des indicateurs qui faciliteront l'évaluation des actions, de solliciter des partenaires prêts à s'engager réellement dans le quartier et pas simplement à signer le document final. Pour le diagnostic, par exemple, nous nous sommes appuyés, en plus de l'évaluation du précédent contrat, sur les besoins des habitants. Nous les avons consultés à différents moments et endroits (sorties des écoles, porte-à-porte, pieds d'immeubles, usagers de structures). Nous avons aussi sondé les institutionnels, les partenaires associatifs mais aussi les agents de services publics en contact régulier avec les habitants (assistantes sociales, médiatrices, conseillers France Travail, agents France Services...), qui sont rarement sollicités pour donner leur avis. En croisant ces diffé-

rents points de vue, nous avons obtenu une analyse objective qui reflète bien les besoins du quartier.

## **Q** *Comment résumeriez-vous la philosophie du contrat ?*

C'est un contrat simple et pragmatique. Nous ne sommes pas là pour faire rêver les gens. Si nous disons quelque chose, nous mettons un point d'honneur à le faire. Arrêtons de penser que la politique de la ville va résoudre tous les maux de la société. Nous ne pouvons pas traiter tous les sujets alors que les moyens humains et financiers sont limités.

Nous sommes bien conscients qu'en termes d'ingénierie et de capacité d'action, nous n'avons pas les mêmes armes que les grandes villes. Nous sommes dans une commune de 15 000 habitants, la seule de l'EPCI<sup>1</sup> en politique de la ville. Nous, notre force, c'est la proximité et le climat de confiance et d'entente que nous avons réussi à installer avec les partenaires depuis notre entrée dans la géographie prioritaire. En 2015, nous avons passé beaucoup de temps à faire de la pédagogie pour expliquer ce qu'était la politique de la ville et son importance pour notre territoire. Cela nous permet de montrer que la Ville n'agit jamais seule. Nous sommes le chef de file, nous embarquons les partenaires, mais sans eux, rien ne peut se faire.

## Q **Quelles sont les priorités que vous avez souhaité afficher ?**

L'éducation et la parentalité sont des enjeux fondamentaux de ce nouveau contrat de ville. Nous constatons en effet qu'un certain nombre de parents ont besoin d'être soutenus. Si pour les collégiens, des actions sont mises en place depuis longtemps dans le cadre de la politique jeunesse du territoire, ce n'est pas le cas pour les enfants du primaire. Les directrices d'école sont très volontaires et partantes pour prendre part à des projets.

Une autre priorité du contrat, c'est la propreté. C'est un sujet qui revient constamment lors des concertations avec les habitants : dépôts sauvages, gestion des encombrants, voitures épaves... Un travail d'information, de médiation et de communication sera mené et nous le ferons collectivement avec les partenaires, en particulier les bailleurs sociaux.

## Q **Quelles actions avez-vous choisi de renouveler ? Lesquelles avez-vous abandonnées ?**

Nous avons mis l'accent sur le concret et le réalisme. Par exemple, le développement économique, qui était un des piliers obligatoires du précédent contrat de ville, n'apparaît plus en tant que tel dans le nouveau. C'est le droit commun qui a la charge de ce sujet et il le fait très bien sur l'ensemble du territoire, quartier prioritaire compris.

Nous avons mis un terme au conseil citoyen car sa composition ne reflétait pas du tout la réalité du quartier. Pour autant, les habitants sont essentiels au suivi de la politique de la ville. Nous avons donc imaginé une autre forme de participation, en accord avec le délégué de la préfète. Des diagnostics en marchant seront organisés plusieurs fois par an et chaque point soulevé fera systématiquement l'objet d'une réponse, pas forcément positive, mais une réponse assurée. Nous prévoyons aussi des rencontres annuelles avec les élus et les bailleurs pour échanger sur les travaux structurants du quartier.

Nous avons été très attentifs aux moyens humains pour faire vivre le contrat de ville. La sécurisation des postes a été une de nos priorités. Aujourd'hui, nous avons deux

éducateurs de prévention, contre un précédemment. Nous avons aussi pu renouveler le poste de médiateur en contrat adulte-relais et en développer un second.

Le partenariat est la clé de la construction des actions. Nous avons 26 projets soutenus dans la précédente programmation. Cette année, nous en sommes à 17, mais la quasi-totalité implique plusieurs structures, ce qui était loin d'être le cas auparavant. Dans l'accompagnement à la scolarité, par exemple, il y a quatre associations sur le territoire. Aujourd'hui, elles ont produit une plaquette commune sur leur offre et travaillent ensemble pour former tous leurs bénévoles. Les structures d'accès aux droits portent désormais un projet commun. Nous sommes passés d'une ignorance réciproque entre acteurs locaux intervenant sur une même thématique à de la complémentarité et du partenariat. C'est un des acquis de la politique de la ville et nous en sommes fiers.

## Q **Comment voyez-vous l'horizon 2030 ?**

Nous parlons sciemment du *second* contrat de ville et non du *deuxième*, car nous sommes convaincus qu'il n'y en aura pas de troisième. Nous faisons d'ailleurs mention du caractère temporaire de la politique de la ville dans le document cadre. Nous accompagnerons les associations bénéficiaires des fonds politique de la ville sur leur modèle économique pour trouver d'autres sources de financement. En 2028-2029, nous prendrons les devants pour éviter une fin brutale. Et les habitudes de travail partenariales auront été prises, ce qui est une très bonne chose. Il ne faut jamais perdre de vue qu'être en politique de la ville n'est pas un acquis. ●

Propos recueillis par Marjorie Fromentin

1. Un établissement de coopération intercommunale est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun (transports urbains, assainissement, ramassage des ordures ménagères...).